

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

D.CN.2023-45

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE RESTAURATION MUNICIPALE

Rapporteur : Chloé RIVIÈRE

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Délibération réceptionnée en Préfecture le **31 MARS 2023**

Délibération publiée le 3 avril 2023

Le vingt sept mars deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt mars deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, AVET LE VEUF Elodie, BANGUÉ Frédérique, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CECCHINEL Lola, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GÉRY Fabien, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, KRIVOBOK Nicolas, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAGE Sophie, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SAUTY Yanniss, SÉGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

ONT DONNÉ PROCURATION :

BOUVERAT Evelyne (pouvoir à COHEN Guillaume), DIJEAU Isabelle (pouvoir à LAYDEVANT Christiane), DULELLARI Ornella (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), PEUGNIEZ Eric (pouvoir à DEGENNE Jean-François).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PESSEY Tony

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE RESTAURATION MUNICIPALE

Rapporteur : Chloé RIVIÈRE

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice. Ce budget primitif présente également une reprise anticipée des résultats ainsi qu'une reprise des restes à réaliser des crédits d'investissement de l'exercice 2022.

Le montant des dépenses et recettes réelles par section est le suivant :

	Dépenses réelles	Recettes réelles	Solde
Fonctionnement	11 025 736,82 €	12 394 650,07 €	1 368 913,25 €
Investissement	1 482 735,92 €	113 822,67 €	-1 368 913,25 €

En tenant compte des opérations d'ordre, le budget annexe Restauration municipale s'équilibre à hauteur de 12 398 062,07 € en section de fonctionnement, et à hauteur de 1 486 147,92 € en section d'investissement.

La ventilation par chapitre budgétaire est la suivante :

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général	7 669 436,82 €
Chapitre 012 – Charges de personnel, frais assimilés	3 100 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	160 000,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	86 300,00 €
Chapitre 67 – Charges spécifiques	10 000,00 €
TOTAL RÉEL	11 025 736,82 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	942 325,25 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	430 000,00 €
TOTAL ORDRE	1 372 325,25 €
TOTAL SECTION	12 398 062,07 €

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	739 407,07 €
Chapitre 013 – Atténuations de charges	30 000,00 €
Chapitre 70 – Produits services, domaine et ventes diverses	11 625 243,00 €
TOTAL RÉEL	12 394 650,07 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 412,00 €
TOTAL ORDRE	3 412,00 €
TOTAL SECTION	12 398 062,07 €

En dépenses d'investissement :

- Les reports

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	30 735,92 €
SOUS-TOTAL RÉEL	30 735,92 €

- Les opérations nouvelles :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	2 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	566 000,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	600 000,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	284 000,00 €
SOUS-TOTAL RÉEL	1 452 000,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 412,00 €
TOTAL ORDRE	3 412,00 €
TOTAL SECTION	1 486 147,92 €

En recettes d'investissement :

- Les reports :

Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues	48 285,00 €
SOUS-TOTAL RÉEL	48 285,00 €

- Les opérations nouvelles :

Chapitre 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	65 537,67 €
SOUS-TOTAL RÉEL	65 537,67 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	942 325,25 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	430 000,00 €
TOTAL ORDRE	1 372 325,25 €
TOTAL SECTION	1 486 147,92 €

Vu les articles L.1612-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel – chapitre 012) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
- **ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe Restauration municipale tel que présenté.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 59 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 10 voix

Abstentions : BANGUÉ Frédérique, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, CHAMOSSET Philippe, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DIJEAU Isabelle, DULELLARI Ornella, GRANGER Anthony, LAYDEVANT Christiane, MERMILLOD Stéphanie

Le Secrétaire de séance
PESSEY Tony
Signé électroniquement par :
Tony PESSEY
Date : 31/03/2023
Qualité : Conseiller municipal

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire
Signé électroniquement par :
Christelle BRANDO
Date : 31/03/2023
Qualité : Cheffe de service



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

